

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél. : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

Site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 10 Juin 2001.

INFIRMIERS, ASSISTANTS SOCIAUX, EDUCATEURS : TOUS EN CATEGORIE A

LE 16 JUIN MANIFESTONS POUR OBTENIR SATISFACTION !

Depuis le début de l'année 2011, une large intersyndicale (CFDT, CGC, CGT, FAFPT, FSU, FO, SOLIDAIRES, UNSA) s'est constituée pour obtenir une revalorisation statutaire des professions socio-éducatives (Educateurs, ASS, EJE) en catégorie A dans toutes les fonctions publiques et refuser la récente proposition gouvernementale d'intégration dans le Nouvel Espace Statutaire de la catégorie B.

En effet, le gouvernement après avoir renvoyé à chaque ministère les demandes de revalorisations statutaires de ces corps relevant du CII, a indiqué ensuite, par le biais du secrétariat à la Fonction Publique, que le reclassement des professions devait se faire à partir de discussions initiées dans la Fonction Publique Territoriale. Au-delà de ce double discours inacceptable, il est certain que ce tour de passe-passe repose uniquement sur les réalités financières. Ce sont bien les collectivités territoriales qui rémunèrent directement environ 70 000 fonctionnaires dans ce secteur et indirectement plus de 150 000 personnes travaillant dans le secteur associatif habilité... Mais elles ne sont pas prêtes à accepter une augmentation de leurs dépenses sans une remise à plat des subventions de l'état pour ces missions relevant du service public.

Mais les choses ne sont pas aussi simples que voudrait le faire croire le ministère du budget, en tentant d'imposer un reclassement en catégorie B et en envisageant le relèvement des niveaux de reconnaissance universitaire des diplômes d'état... pour plus tard.

Les mobilisations du 16 mars et 7 avril ont permis le retrait des textes proposés en ce sens au Conseil Supérieur de la Fonction publique Territoriale (CSFPT), le 13 avril dernier. D'autre part l'Association des Départements de France a indiqué qu'elle était favorable à une revalorisation des professions socio éducatives en catégorie A.

L'accès à la catégorie A et la relative amélioration salariale proposée aux infirmier(e)s de la Fonction Publique Hospitalière prouve bien qu'une évolution des corps classés en CII est possible !

A la PJJ, la perspective d'un reclassement imposé en B est inacceptable pour les Infirmier(e)s, pour les Assistants de Services Sociaux, comme pour les Educateurs. Pour ces derniers, cela reviendrait même à nier les avancées obtenues, par la lutte de 91, d'un corps de CSE en catégorie A exerçant les mêmes fonctions que les éducateurs classés en B/CII. Les ASS ne sauraient être les éternels sacrifiés alors que par ailleurs que leur niveau de qualification est de plus en plus élevé. Quant aux Infirmier(e)s : qui pourrait comprendre qu'avec le même diplôme, d'une fonction publique à une autre, la reconnaissance statutaire donc salariale ne soit pas identique !

Même si les textes ont été retirés du dernier CSFPT, le projet n'est pas abandonné et seule la mobilisation pourra permettre d'obtenir la légitime reconnaissance de nos professions.

Dans le contexte actuel de revalorisations statutaires au rabais, la FSU revendique que toutes les grilles salariales des catégories A, B et C soient réévaluées afin qu'aucun salaire ne soit inférieur à 1500€ et de permettre le doublement de l'indice de départ en fin de carrière.

La FSU a déposé un préavis de grève fédéral, avec le SNUAS-FP et le SNUCLIAS, le SNPES-PJJ appelle à participer à la manifestation nationale organisée le 16 juin à Paris.

<p>RETROUVONS NOUS TOUS ENSEMBLE DANS LA RUE LE 16 JUIN RDV au métro Varenne (Paris 7^{ème}) 13H30 : départ de la manifestation en direction de Maubert-Mutualité, via le bld Montparnasse</p>
--

INFOS PRA TIQUES :

Pour les collègues de province désirant participer à la manifestation nationale à Paris : nous vous demandons de prendre contact avec l'intersyndicale de votre région/département afin de connaître les possibilités de vous joindre au dispositif prévu pour rejoindre la manifestation parisienne.

Certains collectifs locaux ou syndicats ont décidé d'organiser à compter de 12H30 un pique-nique sur l'esplanade des Invalides.